



BOURSES DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2020

« **Améliorer la santé des femmes, des mères et de leurs nouveau-nés au Sahel** »

Recherche-action sur les aspects culturels et relatifs au genre pouvant entraver ou favoriser les bonnes pratiques en matière de santé sexuelle et reproductive

avec le soutien de la Croix-Rouge française et de l'Agence Française de Développement



Présentation

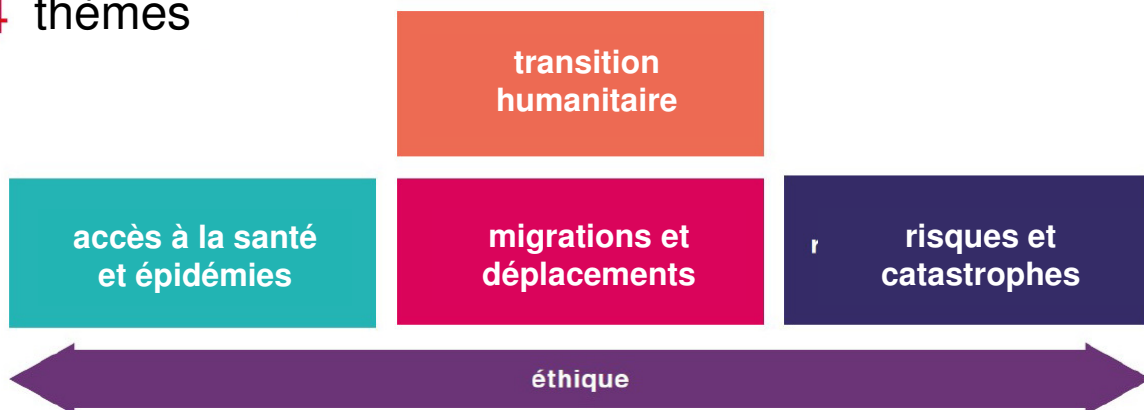
Au cœur des activités de la **Fondation Croix-Rouge française**, une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre.

La Fondation a pour objectif de mobiliser la communauté scientifique à proximité des populations en souffrance, au Nord comme au Sud, pour apporter des réponses concrètes et durables. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, elle finance et accompagne des chercheurs francophones indépendants, en priorité issus des terrains d'intervention, par l'attribution de bourses de recherche postdoctorales sur appels à candidatures. D'une durée d'un an, elles couvrent de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales et proposent des thématiques communes à l'action humanitaire et sociale.

Ces appels portent sur les **4 thématiques de recherche privilégiées** décrites ci-dessous. Leur objet est d'inviter les chercheurs à offrir une meilleure compréhension des vulnérabilités qui affectent les populations, des réponses apportées et des ajustements à faire dans les programmes d'action sociale ou humanitaire dans le but d'améliorer la prise en charge et la prévention en France et dans le monde.

Aux 4 thématiques de recherche privilégiées s'ajoute un sujet transversal, l'**éthique**, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

4 thèmes



Appel « Améliorer la santé des femmes, des mères et de leurs nouveau-nés au Sahel »

Recherche-action sur les aspects culturels et relatifs au genre pouvant entraver ou favoriser les bonnes pratiques en matière de santé sexuelle et reproductive

avec le soutien de la Croix-Rouge française et de l'Agence Française de Développement

La Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à la direction des relations et des opérations internationales (DROI) de la **Croix-Rouge française** et à l'**Agence Française pour le Développement** (AFD) pour lancer un appel à candidatures pour le financement d'une **équipe de recherche** sur les aspects culturels et relatifs au genre pouvant freiner ou favoriser les bonnes pratiques en matière de santé sexuelle et reproductive dans 3 pays sahéliens, le Mali, le Niger et la Mauritanie.

Conformément aux objectifs alloués à la recherche, la quantité et le type de données à collecter et analyser, la diversité des profils de personnes à enquêter, ainsi que la nature des lieux à explorer, la recherche sera menée par une équipe composée de 3 ou 4 chercheurs (1 chercheur dans chaque pays) dont un porteur de projet responsable de la coordination et du travail scientifique. Ce mode de recherche permettra une collecte de données spécifiques à chaque pays tout en garantissant l'harmonisation au niveau du développement de la méthode de recherche et de l'analyse des données.

Thématique et zone géographique de recherche

Au Sahel, des progrès sensibles ont été accomplis ces dernières années pour la santé des femmes, des mères et des enfants. L'espérance de vie s'est allongée et certaines causes majeures de la mortalité maternelle et infantile ont diminué. Néanmoins, l'offre actuelle des systèmes de santé reste insuffisante et n'est pas en adéquation avec les besoins des femmes, particulièrement au Mali, en Mauritanie et au Niger. Les défis restent ainsi d'envergure tels qu'indiquent les taux de mortalité maternelle de 587 (Mali), 553 (Niger) et 602 (Mauritanie) pour 100 000 naissances vivantes¹. Mortalités maternelle et infantile étant liées, les taux de mortalité des enfants restent élevés. Le taux de mortalité néonatale est de 40/1 000 (Mali), 28/1 000 (Niger) et 34/1 000 (Mauritanie), et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 104/1 000 (Mali, Niger) et 81/1 000 (Mauritanie). Dans les trois pays le taux de fécondité reste élevé, variant de 4,5 et 7,2 naissances par femme. La faible utilisation des contraceptifs modernes de 12,5% en Mali, 10,6% en Mauritanie et de

¹ OMS, 2015.

6,2% au Niger ainsi que les besoins non satisfaits en contraception de 26,8% au Mali, 31,7% en Mauritanie et 16% au Niger en sont le reflet.

Au cœur des multiples inégalités rendant l'accès à des soins de qualité pour tous particulièrement difficile se trouvent des normes sociales discriminatoires qui se traduisent par des attitudes, des comportements, des politiques et des lois qui freinent notamment les femmes et les filles. Identifier les causes fondamentales des inégalités de genre et les modalités de réponses les plus adaptées pour développer une approche transformative est essentiel pour favoriser l'autonomie des femmes, clé de voûte de la santé tant pour elles-mêmes que pour leur famille. La plupart des décès maternels pourraient être évités en mettant en œuvre des solutions qui existent, par exemple en espaçant les grossesses, en allongeant l'âge maternel des premières grossesses, en améliorant leur suivi recentré sur la patiente, en dépistant les grossesses à risque et en renforçant la capacité des services de santé à prendre en charge les grossesses pathologiques. Aussi, une attention particulière devrait être portée aux femmes les plus vulnérables, peu scolarisées et dans les zones où les rapports sociaux de genre et de sexe entre les hommes et les femmes laissent peu d'autonomie aux femmes, car c'est chez ces femmes et dans ce type de contexte que les décès maternels surviennent plus fréquemment.

La Croix-Rouge française va mettre en œuvre à partir de 2020 un projet sur 4 ans visant à améliorer la santé des femmes, des mères et de leurs nouveau-nés au Sahel en promouvant l'autonomisation des femmes, la conscientisation des adolescents et l'accès à un soin de meilleure qualité par la transformation des comportements des professionnels de santé et des relations entre les femmes et les hommes.

Précisément, le « Programme Régional Genre Santé Sahel (PROGRESS) » a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la Santé Maternelle et Infantile (SMI), de la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) et de la Planification Familiale (PF) des populations de 3 zones de 3 pays différents : une zone urbaine (le district de Bamako, au Mali²) et deux zones rurales (les régions du Gorgol, en Mauritanie³, et de Zinder, au Niger⁴).

Le programme part du postulat qu'une évolution des représentations et pratiques en matière de genre et de SMI-SSR-PF au sein des communautés et des systèmes sanitaires permet une amélioration de l'état de santé des populations. Sur cette base, la Croix-Rouge française mettra en œuvre des stratégies et actions au sein des communautés, Sociétés Nationales Croix-Rouge Croissant-Rouge et systèmes sanitaires, visant à réduire directement ou indirectement, à court et à plus long terme, les barrières liées au genre dans l'accès aux soins de Santé Maternelle et Infantile, de Santé Sexuelle et Reproductive, et à la Planification Familiale.

Le programme interviendra en premier lieu auprès des personnels sanitaires, notamment les sages-femmes, infirmières obstétricales et accoucheuses qui seront l'objet de nombreuses activités de formation et se verront doter d'outils d'aide à la décision dans la gestion quotidienne de leurs activités. Les personnels sanitaires des centres de santé recevront diverses formations dont la prise en charge des Violences Basées sur le Genre.

² Au Mali, le Programme ciblera 7 Centres de Santé Communautaires de la Commune I et 9 centres de santé de la Commune V et 2 Centres de Santé de Référence (1 par commune).

³ En Mauritanie, le Programme ciblera 13 Postes de santé, 7 Centres de santé et l'Hôpital de Kaédi.

⁴ Au Niger, le Programme ciblera 15 Centres de Santé Intégré et l'Hôpital de District de Tanout.

Le programme interviendra par ailleurs auprès des salariés et des nombreux volontaires des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de chacun des 3 pays, afin de renforcer leur engagement et leur technicité pour l'intégration du genre dans les programmes d'assistance qu'ils mettent en œuvre.

Une intervention se fera enfin au niveau communautaire, via la mobilisation de volontaires et d'associations locales qui sont de puissants relais, comme acteur de changements au sein de leur communauté. Des actions spécifiques seront mises en œuvre à destination des adolescents.es, des femmes, des hommes et à destination des survivant.e.s de Violences Basées sur le Genre.

Au total, les populations couvertes par le programme sont estimées à 708 605 personnes⁵ ; le nombre d'utilisateurs des structures et services de santé appuyés à 637 290 personnes⁶.

Une étude est nécessaire pour comprendre les mécanismes relatifs aux relations de genre et aux systèmes de santé propres à chaque contexte, et identifier les enjeux et résultats possibles spécifiques à chaque zone d'intervention. Son objectif général sera d'identifier les freins à l'accès aux soins, et plus particulièrement en termes de SMI-SSR-PF, liés au genre, ainsi que les leviers par lesquels ces freins pourraient être surmontés dans les trois zones. Mise en œuvre au cours de la première année du programme, la recherche permettra d'identifier les déterminants des inégalités de genre face aux services de santé, ainsi que les modalités de réponses les plus adaptées pour développer une approche transformative.

Une partie de la recherche sera consacrée à la population résidente des 3 zones d'intervention avec pour objectifs de sonder précisément l'influence du genre parmi les multiples déterminants des « parcours de soins » et des représentations de la santé et des soignants. Au sein des ménages, il s'agira notamment de comprendre où se situe le pouvoir de décision et comment se répartissent les rôles et responsabilités, quelle est l'implication réelle de l'homme et de la femme dans la santé de la famille et de l'enfant (SMI, SSR, PF), quels sont les espaces d'échange et interlocuteurs privilégiés pour les différentes questions liées à la santé, et enfin comment sont perçus les Centres de santé locaux. Quelle est l'implication réelle (en quoi, à quel moment, où) des hommes et des femmes dans la santé de la famille et de l'enfant (SMI, SSR, PF) ? Quels sont les principaux rôles et responsabilités des hommes et des femmes au sein du ménage selon différents points de vue (hommes, femmes, soignants, leader, communautés etc.) ? Qui a accès aux connaissances en matière de SMI/SSR et PF et quels sont les vecteurs d'information ? Quelles seraient les attentes des hommes et des femmes en matière d'implication de l'un et de l'autre ? Quels sont les enjeux liés ? Quelle est la légitimité de chacun (au sein et hors du cercle familial) à décider et à agir ? Qui a le dernier mot ? Qui décide quoi et pourquoi ? Quels sont les facteurs d'arbitrage en matière de santé (SMI, SSR, PF) ? Quels sont les acteurs/intervenants et rôles associés (famille, tradipraticiens, matrones, groupes sociaux, centre de santé) ? Comment sont perçus les Centres de santé (agents de santé hommes/femmes ; confiance et satisfaction des hommes, des femmes et des jeunes) ? Quels sont les interlocuteurs privilégiés pour les différentes questions liées à la SMI/SSR/PF ? Quels sont espaces et moments privilégiés pour aborder les questions de santé ?

⁵ Mali : 460 986, Mauritanie : 49 151, Niger : 198 538

⁶ Mali : 429 182, Mauritanie : 65 805, Niger : 142 303

Une autre partie de la recherche se fera auprès des soignants, avec pour objectif d'identifier les facteurs qui influent sur leurs perceptions et pratiques. Il s'agira notamment de comprendre en quoi ils peuvent représenter un frein ou un levier à l'accès aux soins. Quels sont les facteurs qui influent sur les perceptions et pratiques des soignants ? Comment la problématique du genre est-elle prise en compte par le personnel soignant ? Existe-t-il des résistances pour la pratique de certains soins (religieuses, personnelles, etc.) ? Existe-t-il des facteurs discriminants pour l'accès aux soins (genre, identité sexuelle, âge, handicap, classe sociale, positionnement politique, religion, appartenance ethnique) ? Existe-t-il des pratiques de soins différenciées entre femmes et hommes ?

Ce travail de réflexion mené en parallèle à la mise en œuvre des activités sur le terrain fournira aux équipes du programme un espace de réflexion sur la pertinence et les modalités des actions menées selon les spécificités de chaque zone. Il permettra non seulement de mieux anticiper les changements pouvant être attendus, mais aussi de formuler des recommandations adaptées pour ajuster les stratégies d'intervention et réorienter si besoin les activités en vue d'une optimisation des résultats. Il est ainsi attendu que les résultats de la recherche participent au processus de changement visé dans un certain nombre de conduites en fournissant des recommandations sur la manière d'adapter les outils selon les spécificités de chaque pays et en proposant, le cas échéant, des orientations pour adapter la stratégie de sensibilisation visant un changement de comportements. Enfin, cette étude alimentera le système de suivi et évaluation pour réviser si besoin les modalités de mise en œuvre des activités et les indicateurs associés, ainsi que pour produire des éléments de compréhension plus précis quant aux différents impacts qui pourront être observés lors des évaluations finales du programme.

Ce travail de recherche sera mené durant la première année sur les 3 terrains d'intervention du programme, et réalisé selon une méthodologie similaire permettant la compilation et la comparaison des résultats.

Le porteur de projet est libre de proposer la méthodologie de son choix. Cela dit, pour que la recherche contribue au succès du programme et complète les autres outils de suivi-évaluation et afin que les méthodologies respectives puissent s'alimenter l'une et l'autre, il est attendu que le porteur de projet et son équipe participent à une réflexion méthodologique collective en collaboration avec les responsables des interventions via une communication régulière. Ainsi, les chercheurs pourront être associés lors de la rédaction des questionnaires de l'enquête CAP (Enquête sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques) qui permettra de collecter dès le début du projet le niveau de connaissance sur les bonnes pratiques en terme de santé et les représentations relatives au genre des communautés. Cette enquête sera menée chaque année dans chaque pays, et sera couplée à une enquête de satisfaction à partir de la deuxième année. La consultation des chercheurs sur la conduite de ces études permettra de questionner les limites de ces outils et le cas échéant de les améliorer.

Zone géographique de recherche

La recherche sera menée simultanément sur les 3 terrains d'interventions du programme, à savoir :

- Les Communes I et V du district de Bamako au **Mali**
- Les 4 Moughatas de la Région du Gorgol en **Mauritanie** (Kaedi, M'bout, Monguel, Maghama)
- Les communes de Gangara, d'Olélewa et la commune de Tanout, dans la région de Zinder au **Niger**

Les pays ciblés constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité du candidat.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du MEAE français.

Conditions de candidature

Les financements accordés par la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût d'une année de recherche dans le cadre de projets individuels ou collectifs.

Les financements accordés dans le cadre de projets collectifs sont attribués à un.e chercheur.e, auteur.e de la candidature et considéré.e comme le coordinateur ou la coordinatrice du projet, responsable de la réalisation de la recherche et de la tenue des engagements en contrepartie du financement selon les conditions d'attribution et modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document.

Seuls les chercheur.e.s rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Il n'existe pas de condition de nationalité. La Fondation privilégie toutefois les candidatures des chercheurs résidant dans les zones géographiques de recherche prioritaires (hors France).

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les chercheur.e.s souhaitant candidater doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présenté.e.s par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 26 avril 2020 à minuit**.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le/la candidat.e accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le/la candidat.e renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, le cas échéant répartition des tâches parmi les membres de l'équipe, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, et le cas échéant les CV de chaque membre de l'équipe de recherche ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme ;
6. une lettre de soutien du responsable de chaque institution de recherche impliquée dans le projet (optionnel) ;
7. une lettre de référence (optionnel) ;
8. un budget prévisionnel.

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 28 février 2020 au 26 avril 2020 à minuit**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le/la candidat.e peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il/elle sera tenu informé.e des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature seront évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection incluant des représentants du partenaire de l'appel établira une proposition de sélection qui sera soumise au CA de la Fondation, qui établira enfin la sélection finale lors de sa réunion qui aura lieu le **1^{er} juillet 2020**. Les résultats seront communiqués par mail le lendemain.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au/à la lauréat.e :
 - une bourse de recherche de **50 000 euros** ;
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « Pratique & Humanités » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** »
 - création d'un espace dédié à la recherche conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
 - une adhésion d'un an à l'International Humanitarian Studies Association (**IHSA**)
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La gestion des financements accordés dans le cadre de projets collectifs conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet.
- Le versement du financement de la recherche est conditionné par le respect des obligations figurant dans la convention d'attribution du financement cosignée par le/la lauréat/e et la Fondation.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et *working papers*. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

| | |
|--------------------------------|---|
| 28 février 2020 | Lancement de l'appel à candidatures |
| 26 avril 2020 | Clôture des candidatures à minuit |
| Mai-Juin 2020 | Evaluation des candidatures |
| 1 ^{er} juillet 2020 | Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation |
| 2 juillet 2020 | Annonce des résultats par mail à tous les candidats |
| Juillet-Août 2020 | Signature par le/la lauréat.e de la charte et de la convention d'attribution du financement |
| 1 ^{er} septembre 2020 | Début de la recherche |
| 1 ^{er} septembre 2021 | Fin de la recherche |

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr